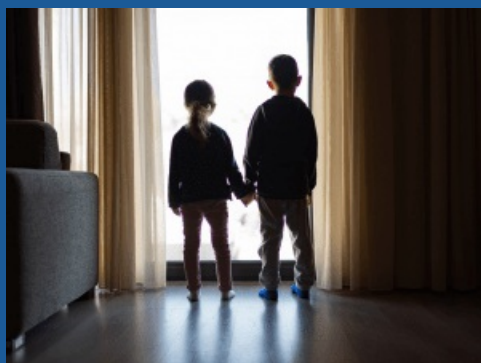


PROTECTION DE L'ENFANCE — UNE CONVENTION POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE



Améliorer la protection des enfants, réduire les inégalités de destin, préparer leur avenir, accompagner les enfants porteurs de handicap... les ambitions de la « convention pour la prévention et la protection de l'enfance », signée par le Département le 28 septembre, sont nombreuses.

Créé le: 24/09/2020

- Mis à jour le : 25/09/2020

Premier département signataire



Signature du contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 à Lieusaint, le 28 septembre 2020.

La Seine-et-Marne fait partie des 30 premiers départements sélectionnés par l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Pour s'investir dans cette mission, la Seine-et-Marne a été le premier département à signer la « convention pour la prévention et la protection de l'enfance » le mardi 28 se

ptembre 2020, en présence d'Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès du ministre des Solidarités et de la Santé. D'ailleurs, l'investissement financier est conséquent : sur la période 2020-2022, l'Etat s'engage à hauteur de 8,4 millions d'euros, [l'ARS \(Agence régionale de santé\)](https://www.ars.sante.fr/) (<https://www.ars.sante.fr/>) pour 4,3 M€. Ces financements viennent conforter ceux du Département qui s'élèvent à 15,4 M€.

Des actions concrètes

Parmi les projets qui vont être lancés on peut citer la préparation de la création d'une « Maison des 1 000 jours », qui permettrait d'accueillir des mères en difficulté, un projet mené conjointement avec l'ARS et l'Hôpital de Melun. Autre action, la mise en œuvre d'un appel à projets « AEMO » ou action éducative en milieu ouvert, pour permettre aux enfants de rester dans leur famille plutôt que de glisser vers les services de l'Aide sociale à l'enfance ; ou encore la création d'une équipe mobile de travailleurs sociaux pour intervenir auprès de ceux qui sont porteurs de handicap sur tout le territoire.

Pallier le déficit de médecins

Le suivi médical des enfants est un enjeu essentiel. La convention vient renforcer la décision du Département de déployer des cabines de télémedecine qui pourraient être utilisées par les jeunes de plus de 14 ans pour leur bilan de santé. Pour les enfants plus jeunes, ce sont de nouvelles modalités de bilans de santé qui seront organisés. Autant de projets à lancer mais ensuite aussi à évaluer avant une éventuelle pérennisation d'une partie des financements après 2022.



La signature de la convention sera réalisée le 28 septembre en présence d'Adrien Taquet, secrétaire d'Etat auprès du ministre des solidarités et de la santé.